

Pour publication immédiate

Also available in English

PLEINS FEUX SUR LA CRIMINALISATION

Le 1^{er} Symposium annuel sur le VIH, le droit et les droits de la personne démarre avec une conférence publique offerte par un juge séropositif de la Cour constitutionnelle de l'Afrique du Sud

TORONTO, 9 juin 2009 – Les juges ont l'habitude de rendre des décisions sur des enjeux délicats et complexes, mais ce vendredi, dans le Hall Osgoode à Toronto, un juge de renommée internationale abordera un sujet particulièrement épineux qui fait les manchettes depuis des mois : la criminalisation de personnes qui ont exposé d'autres personnes au VIH.

La conférence publique du juge Edwin Cameron de la Cour constitutionnelle de l'Afrique du Sud lancera le 1^{er} Symposium annuel sur le VIH, le droit et les droits de la personne. Plus de 160 chercheurs, avocats et activistes communautaires sont inscrits à cet événement mis sur pied par le Réseau juridique canadien VIH/sida.

L'enjeu touche personnellement le juge Cameron, puisqu'il a lui-même fait les manchettes en 1999 lorsqu'il a annoncé sa séropositivité. Il s'agissait d'un geste courageux qui a frappé une corde sensible dans son pays d'origine et d'un bout à l'autre de l'Afrique. Le continent a en effet été très durement touché par cette épidémie mondiale et par ses deux sœurs jumelles, le déni et la honte. À ce jour, le juge Cameron demeure le seul représentant gouvernemental en Afrique à avoir déclaré sa séropositivité.

Le jour suivant son allocution, toujours dans le cadre du symposium, le juge Cameron présidera un groupe de discussion intitulé « Contester des accusations criminelles d'exposition au VIH et de sa transmission ». Les participants comprendront les illustres avocates de la défense en matière pénale Marlys Edwardh et Lucie Joncas, la militante Michaela Clayton de la Namibie, Angel Parks du AIDS Committee of Toronto, ainsi que le professeur Barry Adam de l'Université de Windsor, qui dirige la première étude canadienne sur l'impact de ces poursuites criminelles.

« Nous sommes très heureux que le juge Cameron ait accepté d'être notre conférencier d'honneur », affirme Richard Elliott, directeur général du Réseau juridique. « Il est un présentateur réfléchi et passionné. Son discours ira au-delà des questions médiatisées et examinera plus attentivement les sérieuses considérations juridiques et publiques liées à la criminalisation. »

En vertu de la loi canadienne, une personne vivant avec le VIH peut être trouvée coupable d'un crime si elle ne dévoile pas sa séropositivité avant de s'engager dans des activités qui risquent d'exposer une autre personne au virus. Au Canada, on a porté une accusation contre plus de 90 personnes vivant avec le VIH. Au cours des dernières années, le Réseau juridique a détecté une hausse dans la criminalisation de l'exposition au VIH et a publiquement exprimé sa préoccupation quant aux conséquences négatives de l'utilisation sans cesse croissante du droit criminel dans le dossier du VIH.

Au sujet du 1^{er} Symposium annuel sur le VIH, le droit et les droits de la personne

En réponse au besoin de plus d'information et d'un débat élargi, le Réseau juridique a mis sur pied ce forum annuel à l'intention des décideurs, des professionnels du droit, des chercheurs en santé, des activistes et des personnes qui vivent avec le VIH/sida ou qui y sont vulnérables. L'événement d'un jour comprendra des discussions entre spécialistes et des ateliers de formation sur la promotion des lois et politiques au Canada, qui sont fondés sur des données scientifiques et qui respectent les principes des droits de la personne (www.aidslaw.ca/lesymposium). Les thèmes abordés comprendront : le droit des détenus à la prévention, aux traitements et soins liés au VIH; la loi du Canada sur l'accès mondial à des médicaments abordables; la contestation d'accusations criminelles d'exposition au VIH et de sa transmission; les enjeux émergents des politiques canadiennes sur les drogues.

Au sujet du Réseau juridique canadien VIH/sida

Le Réseau juridique canadien VIH/sida (www.aidslaw.ca) œuvre à la promotion des droits humains des personnes vivant avec le VIH/sida ou vulnérables au VIH, au Canada et dans le monde, par ses travaux de recherche, d'analyse juridique et politique, d'éducation et de mobilisation communautaire. Le Réseau juridique est l'organisme-chef de file au Canada dans le domaine des enjeux juridiques et des droits de la personne liés au VIH/sida.

- 30 -

Détails sur la conférence publique du juge Cameron :

Vendredi 12 juin 2009 – 18 h à 18 h 30

Hall Osgoode

130, rue Queen Ouest, Toronto

Le juge Edwin Cameron de la Cour constitutionnelle de l'Afrique du Sud donnera une conférence publique sur la criminalisation de la transmission du VIH et les droits de la personne.

Remarque : Avant la conférence du juge Cameron, le Réseau juridique et Human Rights Watch remettront des Prix de l'Action à deux lauréats distingués. Un cocktail aura lieu après la conférence.

Détails sur le 1^{er} Symposium annuel sur le VIH, le droit et les droits de la personne

Samedi 13 juin 2009 – 9 h à 17 h 15

Hôtel Courtyard by Marriott
475, rue Yonge (entre les rues Wood et Alexander), à Toronto
Pour consulter le programme et la liste des conférenciers, veuillez visiter le site suivant :
www.aidslaw.ca/lesymposium.

Pour plus de renseignements, y compris une biographie détaillée et des entrevues :

Gilles Marchildon
Réseau juridique canadien VIH/sida
Tél. : 416-595-1666, p. 228
Cell. : 647-248-2400
gmarchildon@aidslaw.ca